

ville de Malakoff 



Rapport d'orientations budgétaires 2024

Novembre 2024

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2024.....	5
A. Une perspective économique plus sombre que prévu	5
B. Un impact sur les collectivités visible dès 2023	6
a) Les dépenses d'achats de biens et de services en hausse pour les collectivités et la commune	7
b) Les dépenses de personnel en hausse pour les collectivités et la commune	8
C. Une contribution des collectivités au redressement d'ensemble des finances publiques toujours en discussion	10
a) Une réponse monétaire ayant un impact fort sur la dette	10
b) Une paupérisation croissante de la population	16
c) L'effondrement climatique s'accélère.....	19
D. Principale mesure du PLF 2024	20
a) Les mesures pour les particuliers	20
b) Les mesures pour l'emploi et les entreprises.....	20
c) Les mesures pour la transition écologique.....	21
d) Les mesures pour les collectivités territoriales	21
e) La lutte contre la fraude	22
f) Les budgets des ministères et les effectifs publics.....	22
II. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2024 : RÉPONDRE AUX CRISES PAR LE RENFORCEMENT DE NOS ACTIONS EN TERMES DE SOLIDARITÉ ET DE TRANSITION	24
III. ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28
A. Une hausse des recettes de fonctionnement	28
B. Une hausse des dépenses de fonctionnement limitée.....	31

IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	34
A. Des opérations 2023 devant se décaler	34
B. Des recettes d'investissement à dette constante	36
V. BUDGET PARKING	37
VI. STRUCTURE ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS.....	38
A. Structure des effectifs de la Ville au 31 octobre 2023	38
a) Répartition par statut	38
b) Répartition par catégorie et par filière	38
c) Répartition par sexe	41
d) Répartition par âge	42
B. Temps de travail	44
C. Exécution des dépenses de personnel 2023 (réf : journal de paie cumulé et projeté au 31 décembre 2023).....	44

Fruit de la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire.

Ce débat n'engendre aucune décision, mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2024

A. Une perspective économique plus sombre que prévu

La France, comme la plupart des autres pays européens, connaît en 2023 une situation macroéconomique moins favorable qu'en 2022. Selon les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2024, la croissance s'élèverait à 1 %, l'inflation continuerait à s'inscrire à un niveau élevé.

Dans ses dernières projections de septembre, la Banque de France prévoit une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,9 % pour l'année prochaine, ce qui représente une réduction de 0,5 point par rapport à la prévision gouvernementale. De plus, le consensus parmi les économistes est encore plus modéré, s'établissant à 0,7 %. L'absence de détails fournis par Bercy sur sa propre estimation rend difficile la compréhension des raisons de cet écart. Ces éléments seront scrutés de près en fin d'année du fait de leur participation à l'endettement de l'État français.

Par ailleurs, bien que les exportations continueront de soutenir l'économie française cette année, la Banque de France prévoit une détérioration de la demande mondiale à destination de la France, ce qui devrait peser sur la reprise économique du pays.

Une lueur d'espoir réside dans le fait que l'inflation « sous-jacente » (excluant l'énergie et l'alimentation), scrutée de près par les banques centrales, devrait être moins élevée que prévu précédemment. Cependant, la banque de France met en garde contre des augmentations attendues des prix des services d'ici la fin de l'année, avec un pic prévu pour 2024.

Alors que de nombreux économistes bancaires doutent de la reprise de la consommation dès l'année prochaine, la Banque de France partage l'avis du ministère de l'Économie et des Finances. Selon elle, la baisse de l'inflation permettra aux ménages français de disposer de marges de manœuvre supplémentaires. Après une année de stagnation, les dépenses des ménages devraient augmenter de manière significative de 1,8 % en 2024, puis de 1,5 % en 2025, année où le PIB devrait croître de 1 %.

Cependant, dans un contexte de taux d'intérêt élevés, les investissements des ménages et des administrations publiques devraient reculer, contrairement à ceux des entreprises qui devraient résister. La stabilité des finances publiques a permis de supporter l'impact négatif de la dégradation financière, mais cela se traduit par un taux d'endettement public qui restera élevé, autour de 110 % en 2025, bien au-dessus de la moyenne de la zone euro, qui devrait-elle baisser d'environ 3 points entre 2022 et 2025, pour atteindre 88,5 %.

La persistance de la faible croissance économique devrait également commencer à se faire sentir sur le marché du travail. Alors que le gouvernement vise le plein emploi d'ici 2027, avec un taux de chômage de 5 %, la Banque de France prévoit au contraire une augmentation du taux de chômage, passant de 7,2 % cette année à 7,5 % en 2024, et même à 7,8 % en 2025, avec la perspective de quelque 60 000 pertes d'emplois à partir de l'année prochaine.

Enfin, en ce qui concerne l'inflation, l'année 2024 devrait confirmer le recul, bien que le rebond des prix du pétrole ait contraint la Banque de France à légèrement relever sa prévision d'inflation moyenne pour l'année, à 5,8 % selon l'indice. En glissement annuel, l'inflation devrait atteindre 4,5 % au quatrième trimestre 2023. Toujours selon la banque de France, en moyenne, elle devrait se situer à 2,6 % en 2024, ce qui est proche de la prévision du gouvernement, et elle devrait descendre à moins de 2 % en 2025.

Les communes et les intercommunalités sont les entités locales qui subissent le plus les conséquences directes et indirectes de l'inflation, compte tenu du poids des dépenses de personnel (38 % de leurs charges de fonctionnement en 2022) et d'achats de biens et de services (25,3 %).

B. Un impact sur les collectivités visible dès 2023

Ces évolutions affectent les recettes et les dépenses de fonctionnement des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. De ce fait, elles affectent aussi l'épargne qui, avec d'autres ressources, leur permet d'investir. Les recettes, notamment de TVA, progresseront de manière ralentie par rapport à 2022 ; le produit de certains impôts (que perçoit la commune) comme les droits de mutation à titre onéreux et la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques baissera en valeur absolue. Dans le même temps, les dépenses d'achats de biens et de services, de rémunérations des agents, de prestations

sociales et de frais financiers sont poussées à la hausse, de manière directe ou indirecte, par l'inflation. Au regard des données comptables disponibles à fin septembre 2023 (DGFIP), la situation financière des différentes catégories de collectivités connaîtrait des évolutions divergentes, sous l'effet des différences de composition de leurs recettes et de leurs dépenses.

Grâce à la mobilisation d'autres sources de financement que l'épargne (endettement et emploi de la trésorerie disponible notamment), les dépenses d'investissement des collectivités, y compris des départements et des régions, continueraient néanmoins à augmenter. Ces tendances restent à confirmer à partir de données définitives portant sur l'ensemble de l'année 2023. Elles font cependant apparaître une évolution sensible par rapport à 2022. Selon les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales et leurs groupements, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 Md€ en 2022, connaîtraient un besoin de financement de 2,6 Md€ en 2023, puis de 2,9 Md€ en 2024 (en comptabilité nationale).

a) Les dépenses d'achats de biens et de services en hausse pour les collectivités et la commune

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, l'augmentation des dépenses d'achats de biens et de services a dépassé la prévision moyenne d'inflation (indice des prix à la consommation) pour toutes les catégories de collectivités : communes (+ 7,8 %) et intercommunalités (+ 8,3 %), départements (+ 7,1 %) et régions (+ 9,2 %).

Les postes qui augmentent le plus sont ceux particulièrement affectés par la hausse des prix : eau, énergie et chauffage (+ 18,6 % en faisant masse des communes et des intercommunalités), achats alimentaires (+ 13,4 %) et autres services extérieurs (déplacements, publicité, gardiennage..., soit + 8,1 %).

Pour la commune, les charges à caractère général devraient marquer un pas important avec une hausse de 1,3 M€ entre 2022 et 2023, soit +113 %. Néanmoins, cette hausse se concentrera principalement sur les fluides qui représenteront une hausse d'environ 1,2 M€. Ainsi, la préparation budgétaire mise en œuvre en 2022 a permis de limiter fortement l'impact de l'inflation en 2023.

b) Les dépenses de personnel en hausse pour les collectivités et la commune

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, les dépenses de personnel ont connu une progression notable par rapport à la même période de l'année 2022 (+ 7,6 % pour les départements, + 6,3 % pour les intercommunalités, + 3,8 % pour les communes et + 2,5 % pour les régions). L'évolution des dépenses traduit notamment l'effet en année pleine de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice au 1er juillet 2022. Comme en 2022, les dépenses relatives aux personnels contractuels ont plus augmenté que celles des personnels titulaires, sous l'effet probable de recrutements. En effet, le flux de recrutements d'agents contractuels est proportionnellement plus élevé que le nombre de contractuels dans le total des effectifs des collectivités et de leurs groupements. Pour les communes, les augmentations respectives s'élèvent à 2,2 % et 7,1 % ; pour les intercommunalités, à 4,6 % et 9,1 % ; pour les régions, à 1,4 % et 6,5 %. Les départements enregistrent les augmentations les plus fortes, à 5,1 % et 18,5 % respectivement.

Compte tenu de la persistance d'une inflation élevée, plusieurs mesures salariales ont été accordées aux agents des fonctions publiques : une nouvelle revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, une augmentation spécifique pour le bas des grilles salariales B et C, l'attribution de 5 points supplémentaires pour l'ensemble des agents au 1er janvier 2024. Ces mesures sont financées par les budgets des collectivités territoriales et de leurs groupements. Après un coût de l'ordre de 2,2 Md€ en année pleine 2023 pour celle de 2022, la nouvelle revalorisation du point d'indice pèserait sur les budgets des collectivités à hauteur de 1,0 Md€ en année pleine 2024. Par ailleurs, l'attribution différenciée de points au titre des catégories B et C occasionnera aux collectivités une charge de 0,2 Md€ en année pleine 2024 et l'attribution de 5 points à l'ensemble des agents une charge de 0,75 Md€ pour cette même année.

Pour la commune, ces hausses vont nécessiter le vote d'une décision modificative en 2023 afin d'abonder le budget de personnel d'environ 0,4 M€. Les dépenses devraient donc se limiter à une hausse + 1,4 % entre 2022 et 2023.

En 2024, les mesures gouvernementales vont permettre à tous les agents de toutes les catégories de bénéficier d'une augmentation de 5 points d'indice dès le 1er janvier. Cela devrait représenter, à effectif constant, une augmentation d'environ 0,3 M€. Il est également laissé à la libre administration des collectivités territoriales la possibilité de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Le complément de l'augmentation de l'IFSE sur une année pleine, ainsi que la mise en place du CIA, devrait représenter, quant à eux, un coût d'augmentation d'environ 0,4 M€ cumulés (en plus des 0,35 M€ au BP 2023).

Les prévisions d'augmentation du SMIC, de revalorisation éventuelle de la valeur du point — sur la seconde partie de l'année civile — et du naturel Glissement Vieillesse Technicité — avancements de grades, changement d'échelon... —, entraînent une hausse des dépenses d'environ 0,35 M€.

Enfin, nous devons organiser les élections européennes en 2024 qui représentent pour la collectivité un coût de masse salariale de près de 0,03 M€.

En somme, l'ensemble de ces mesures et prévisions obligatoires devraient accroître les dépenses de personnel de 1,3 M€ par rapport à l'année 2023.

Nos dépenses de personnel devraient donc augmenter de 5,4 % par rapport au BP 2023. Les annonces gouvernementales se répercutent sur le budget de la masse salariale sans compensation pour la commune. Au total, celles-ci devraient représenter un coût de 0,9 M€ en 2024, ce qui représente 64 % de la hausse. La hausse du régime indemnitaire en année pleine représente elle environ 0,75 M€.

C. Une contribution des collectivités au redressement d'ensemble des finances publiques toujours en discussion

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 formule des objectifs « ambitieux » de contribution des administrations publiques locales, notamment des collectivités et de leurs groupements, au redressement des finances publiques. Ainsi, à l'horizon 2027, le poids des dépenses locales dans le PIB diminuerait d'un point, les besoins de financement de 2023 et de 2024 feraient place à un excédent de financement d'une ampleur inédite (14 Md€ pour les collectivités et 11 Md€ pour l'ensemble des administrations publiques locales) et l'endettement local rapporté au PIB se réduirait de 1,7 point. Cette trajectoire présente des aléas importants. Comme l'a indiqué le haut conseil des finances publiques dans son avis du 25 septembre 2023, les hypothèses de croissance économique sur lesquelles elle repose sont optimistes. En outre, la loi n'a, pour le moment, pas défini d'instrument permettant de répartir entre les entités locales les objectifs de ralentissement des dépenses ni de sanctionner leur non-respect. C'est donc un risque important qu'il faudra surveiller, car la commune risque d'être à nouveau mise à contribution.

a) Une réponse monétaire ayant un impact fort sur la dette

Le temps de l'inflation « temporaire » que les banques centrales mettaient en avant fin 2021 est révolu. Le changement de discours courant 2022, conforté en 2023, peut se percevoir à l'aune des prévisions d'inflation présentées dans les réunions de politique monétaire. Un bref coup d'œil dans le rétroviseur montre un palier très net dans les prévisions d'inflation, que ce soit du côté de la FED (Réserve fédérale des États-Unis) ou de la BCE (Banque Centrale européenne), entre les réunions de septembre et décembre 2021 : l'inflation sera plus forte que prévu, et, côté BCE, plus durable, l'Institution Monétaire ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00 % avant 2025 voir 2026.

Ces perspectives d'inflation des institutions monétaires se retrouvent dans l'évolution de l'indice des prix à la consommation tout au long des deux dernières années :

- Les pics d'inflation ont été atteints au printemps 2022 (États-Unis) et à l'automne 2022 (Zone Euro).

- Depuis, l'inflation est en reflux dans toutes les zones monétaires. Mais l'inflation demeure encore bien supérieure aux objectifs des banques centrales.
- Surtout, les inflations sous-jacentes (ou inflations "cores"), c'est-à-dire corrigées des valeurs volatiles (alimentation, énergie) restent élevées, l'inflation en Zone Euro réalisant un rattrapage progressif en 2023.
- En septembre 2023, les taux d'inflation sont entre 1,5 et 2 fois supérieurs aux valeurs cibles de la politique monétaire des banques centrales.

Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP et plus récemment conflit au Moyen Orient), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. En effet, « à l'instar du dentifrice sorti de son tube », une inflation galopante est très difficile à contrôler. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023.

Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire a crû de près de 26 % aux États-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67 % par rapport à août 2022.

- Le recul de l'inflation a été obtenu au prix d'une hausse des taux directeurs, les taux de refinancement atteignant des niveaux parmi les plus hauts historiques
- et par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents "quantitative easing"¹.

À l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une Politique Monétaire accommodante, toutes les Banques Centrales, y compris la Banque Nationale Suisse (BNS), ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices.

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux de court terme ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux à long terme étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les

¹ Outil de politique monétaire consistant pour une banque centrale à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en achetant des actifs pour entraîner une baisse des taux d'intérêts.

pententes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023.

Le retournement de la courbe des taux reste le signe d'une perspective économique dégradée, qui tente de s'ajuster à la brutale restriction monétaire dans toutes les zones. La courbe de taux renvoie également le signal d'une anticipation de détente à plus long terme de la part des investisseurs.

La hausse des taux induite par les politiques monétaires a cependant un impact sur le bilan des établissements financiers : les obligations acquises au cours des années précédant la pandémie étaient à taux très bas — voire négatifs. La réglementation leur imposant un portefeuille d'obligations d'États (jugées sans risque) émises initialement à taux très bas, et d'autre part imposant la valorisation de ce portefeuille en mark-to-market, les banques inscrivent une moins-value latente conséquente sur ces obligations...

Une perte qui reste toute théorique dès lors que les titres restent en portefeuille, mais peut fragiliser une banque lorsqu'elle doit, en urgence, solder ses obligations pour dégager de la trésorerie.

- Une conséquence que subira la Silicon Valley Bank (SVB) en mars 2023 : devant faire face à un Bank-run, c'est-à-dire un retrait massif et rapide de liquidités, la banque a dû solder son portefeuille obligataire de 21 Mds \$ de Bons du Trésor américain, en inscrivant une perte financière de 1,8 Mds \$.
- Des conséquences qui marqueront également le secteur bancaire européen, avec le rachat (en urgence et à la demande de la Banque Nationale Suisse) de Crédit Suisse par UBS, ou les difficultés de Deutsche Bank, qui a eu recours à plusieurs opérations de swaps² pour améliorer son portefeuille de liquidités.

Suite à la faillite de la SVB — et d'autres établissements plus petits, la FED a dû intervenir en urgence, en lien avec le Trésor américain, pour rassurer les marchés et les investisseurs, en garantissant l'ensemble des dépôts bancaires, y compris au-delà de la garantie légale. La FED

² Échange de flux financiers : un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe moyennant une rémunération.

a ainsi évité une vague de panique boursière comme ce fut le cas en 2008 avec la faillite de Lehman Brothers...

Malgré la volonté affichée de la FED de provoquer une récession pour bloquer la spirale prix-salaires en impactant directement le taux de chômage, l'économie américaine a fait de la résistance, et montré une bonne solidité face au resserrement monétaire. Il faudra ainsi attendre l'été 2023 pour que le taux de chômage croisse enfin de façon significative... même s'il reste encore inférieur à 4,00 % en septembre 2023. Les indices PMI ont montré un certain dynamisme, notamment dans le secteur des services : l'indice atteignait ainsi 54,9 en mai 2023, quand le PMI manufacturier descendait à 48,43. Les États-Unis semblent s'acheminer vers un atterrissage « en douceur » ou soft-landing de leur économie en 2024, un résultat qui pourrait bénéficier au parti démocrate avant les élections présidentielles de la fin 2024.

Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED, et que l'inflation sous-jacente ne diminue toujours pas vraiment.

En zone euro, les prévisions d'inflation restent élevées (cf. anticipations du Conseil des gouverneurs), et d'autant plus que l'Union européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO₂) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs. Avec une inflation à 4,3 % alors que le taux à 10 ans est autour de 3,50 %, le taux réel demeure négatif en zone euro. Du reste, les prévisions économiques sont plutôt atones pour 2024, avec des indices PMI inférieurs à 50 dans les deux catégories. L'Allemagne — et par extension la zone euro — a été en récession technique en 2023, la récession étant définie par deux trimestres consécutifs de croissance négative.

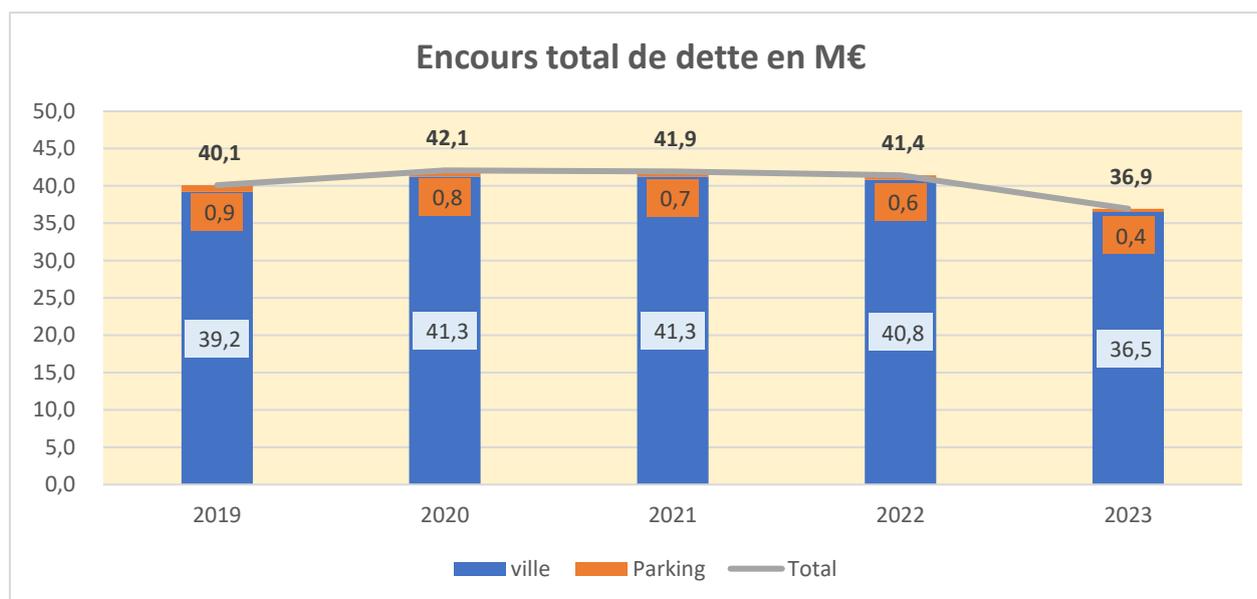
Les décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024, tout comme les tractations autour des règles budgétaires, certains pays de la zone euro restant dans une optique d'assouplissement budgétaire concentrée sur la transition écologique, tandis que les pays les

plus rigoureux resteront opposés à une trop grande « détente ». Le mouvement de hausse des taux obligataires en Zone Euro sera un indicateur intéressant de la santé financière des pays qui avaient profité des taux négatifs pour augmenter leur endettement.

Ces hausses de taux auront un impact direct sur les comptes de la Ville du fait d'une hausse des intérêts sur l'encours à taux variable qui est faible en proportion et peu exposé.

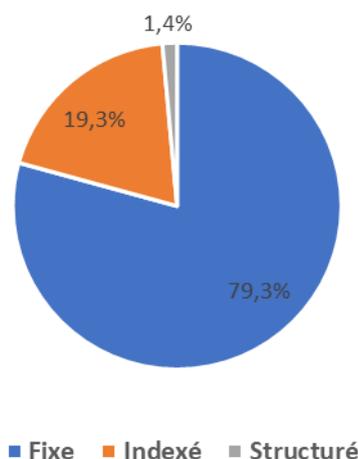
Concernant la dette, on constate une diminution de l'encours avec une extinction progressive de l'encours sur le budget parking.

L'encours de dette de la Ville de Malakoff devrait se situer à 36,9 M€ fin 2023 dont 36,5 M€ sur le budget principal. Cette diminution s'explique par le non-recours à l'emprunt en 2023, en raison du décalage de certaines opérations au regard du plan de charge des entreprises concernées.



Parmi cet encours, environ 80 % ont été souscrits à taux fixe. Dès lors, il y aura une hausse des intérêts seulement sur 20 % de l'encours de la ville.

Répartition de l'encours en fonction des taux



Notons d'ailleurs que la dette de la Ville est parfaitement sécurisée avec 98 % de la dette classée en catégorie 1A (la moins risquée) et 2 % en 1B (très peu risquée).

Comme évoqué, les annonces de hausse de taux par la BCE vont venir augmenter le coût des intérêts de la Ville (sur la partie à taux indexé de l'encours).

Le taux forwards est le taux des marchés au mercredi 1er novembre 2023. À l'inverse, le taux de consensus prend en compte les hausses anticipées des taux. Bien que le niveau d'incertitude soit moins élevé que l'an passé, les taux devraient continuer d'augmenter avant possiblement une baisse sur le deuxième trimestre 2024.

Calcul des charges financières prévisibles pour le BP 2024 - Application des taux forwards

Echéancier mensuel - Budget Principal

Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Dont swap
Janv.	526 276,27	91 244,39	0,00	0,00
Fev.	480 196,72	97 425,41	0,00	0,00
Mars	174 375,00	31 698,34	0,00	0,00
Avril	349 283,14	37 382,66	0,00	0,00
Mai	358 072,09	96 933,90	0,00	0,00
Juin	199 375,00	65 958,43	0,00	0,00
Juil.	546 940,44	55 989,15	0,00	0,00
Août	738 487,35	117 077,67	0,00	0,00
Sept.	119 375,00	20 173,59	0,00	0,00
Oct.	349 598,17	32 987,03	0,00	0,00
Nov.	193 834,77	35 662,69	0,00	0,00
Dec	319 375,00	53 284,24	0,00	0,00
Total	4 355 188,95	735 817,50	0,00	0,00

Echéancier mensuel - Budget Parking

Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Dont swap
Janv.	16 250,00	6 937,89	0,00	0,00
Fev.	4 950,00	708,93	0,00	0,00
Mars	19 669,90	577,29	0,00	0,00
Avril	16 250,00	810,47	0,00	0,00
Mai	4 950,00	619,67	0,00	0,00
Juin	4 425,00	515,86	0,00	0,00
Juil.	16 250,00	648,38	0,00	0,00
Août	4 950,00	561,14	0,00	0,00
Sept.	4 425,00	453,13	0,00	0,00
Oct.	16 250,00	486,28	0,00	0,00
Nov.	4 950,00	492,42	0,00	0,00
Dec	4 425,00	390,48	0,00	0,00
Total	117 744,90	13 201,94	0,00	0,00

Calcul des charges financières prévisibles pour le BP 2024 - Application des taux de consensus

Echéancier mensuel - Budget Principal						Echéancier mensuel - Budget Parking					
Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Dont swap		Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Dont swap	
Janv.	526 276,27	92 244,67	0,00	0,00		Janv.	16 250,00	6 937,89	0,00	0,00	
Fev.	480 196,72	100 855,82	0,00	0,00		Fev.	4 950,00	805,81	0,00	0,00	
Mars	174 375,00	32 733,96	0,00	0,00		Mars	19 669,90	661,62	0,00	0,00	
Avril	349 283,14	40 451,80	0,00	0,00		Avril	16 250,00	810,47	0,00	0,00	
Mai	358 072,09	104 115,93	0,00	0,00		Mai	4 950,00	812,42	0,00	0,00	
Juin	199 375,00	68 039,46	0,00	0,00		Juin	4 425,00	685,29	0,00	0,00	
Juil.	546 940,44	62 584,68	0,00	0,00		Juil.	16 250,00	648,38	0,00	0,00	
Août	738 487,35	127 935,78	0,00	0,00		Août	4 950,00	842,49	0,00	0,00	
Sept.	119 375,00	23 110,26	0,00	0,00		Sept.	4 425,00	690,37	0,00	0,00	
Oct.	349 598,17	37 342,28	0,00	0,00		Oct.	16 250,00	486,28	0,00	0,00	
Nov.	193 834,77	46 919,98	0,00	0,00		Nov.	4 950,00	772,28	0,00	0,00	
Dec	319 375,00	56 184,27	0,00	0,00		Dec	4 425,00	620,79	0,00	0,00	
	4 355 188,95	792 518,89	0,00	0,00			117 744,90	14 774,09	0,00	0,00	

D'après les estimations, les charges des intérêts de la dette devraient augmenter d'environ 0,05 M€ l'année prochaine (hors nouveaux emprunts). Néanmoins, il n'y aura pas de hausse du budgété sur ce poste, car nous avons pris une marge de sécurité sur le BP2023.

Il est prévu de maintenir le niveau d'encours de dette et donc de prévoir un recours à l'emprunt autour de 4,5 M€ pour financer les investissements. En fonction des capacités humaines et du calendrier de réalisations des opérations, la Ville pourra recourir à un volume plus important d'emprunt pour financer d'autres opérations d'investissement. Dans ce cas, le conseil municipal sera à nouveau consulté dans le cadre d'une décision modificative.

La période de consultation sera définie en fonction de la situation économique et des opportunités du marché bancaire.

b) Une paupérisation croissante de la population

La situation est loin de s'être améliorée en 2023 pour les foyers en prise avec l'augmentation violente des prix, comme le montrent les milliers de réponses des personnes interrogées en juin dernier dans le cadre du 17e baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours Populaire.

Les défis liés à la couverture des dépenses courantes ont connu une nouvelle augmentation. Ils atteignent désormais des niveaux inédits pour des besoins essentiels tels que la santé, les besoins des enfants, l'énergie et l'alimentation. Dans le secteur des soins de santé, il est à noter qu'environ un Français sur deux (45 %, soit une hausse de 6 points en un an) affirme avoir été dans l'incapacité, totale ou partielle, de couvrir certains actes médicaux. Une autre

augmentation significative de 6 points concerne la privation, au moins partielle, d'accès aux fruits et légumes frais, pourtant essentiels pour la santé et la force de travail. À cet égard, 43 % des personnes interrogées font face à des difficultés à en consommer quotidiennement.

Plus préoccupant encore, dans l'un des pays les plus riches du monde, un tiers des Français (32 %) ne sont pas toujours en mesure d'acquérir une alimentation saine en quantité suffisante pour trois repas par jour. Sur la seule base de la quantité, ils sont encore plus nombreux (35 %) à ne pas réussir à prendre trois repas chaque jour. Par ailleurs, 36 % d'entre eux se privent pour éviter que leurs enfants ne se retrouvent sans nourriture. Il convient de noter que les prix record des denrées alimentaires (+21,3 % depuis août 2021) soumettent la population à une série de pressions considérables.

La privation la plus fréquente concerne la viande, avec près de trois quarts des personnes interrogées (72 %) déclarant ne plus pouvoir en acheter, occasionnellement pour la plupart, mais même « régulièrement » pour une proportion non négligeable. Ces réponses sont à mettre en relation avec la dernière étude de l'Insee, qui montre une diminution de 11,4 % du volume des achats alimentaires des Français entre le dernier trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2023, une baisse sans précédent depuis 1980 (Les Échos, 10.08.23).

Un autre problème majeur concerne les factures d'électricité et de chauffage, jugées trop élevées par 45 % de la population, malgré la révision à la baisse du bouclier tarifaire, et dans un contexte de suppression des tarifs de vente de gaz réglementés à partir du 1^{er} juillet.

En ce qui concerne les parents, la difficulté à répondre aux besoins de leurs enfants (fournitures scolaires, vêtements, cantine, etc.) augmente également de 4 points, avec près de la moitié des familles (46 %) ayant du mal à intégrer ces dépenses dans leur budget, en dépit de la hausse à deux chiffres des prix des fournitures scolaires.

Ces tendances ne seraient pas complètes sans prendre en considération les foyers dont le revenu est inférieur à 1 200 euros nets par mois, une situation affectant environ 12 % des ménages. Dans ces foyers, les privations atteignent des proportions alarmantes, avec 63 % des membres de ce groupe à faibles revenus déclarant avoir des difficultés à payer certains actes médicaux (+10 points en un an). Cette vulnérabilité est également liée au fait que 50 % d'entre eux rencontrent des « difficultés financières pour disposer d'une mutuelle santé » et sont donc confrontés à des restes à charge excessifs, voire supérieurs à ceux de la population plus

aisée. Ce chiffre concernant les mutuelles a augmenté de 9 points en un an. En ce qui concerne les repas, 57 % d'entre eux ne parviennent pas à se procurer suffisamment d'aliments de qualité pour manger trois fois par jour, ce chiffre ayant également augmenté de 10 points en un an.

Face à la hausse des prix qui a commencé en 2021, les Français établissent un seuil de pauvreté subjective de plus en plus élevé. Cette année, ils estiment en moyenne qu'un revenu mensuel net de 1 377 euros est le seuil en deçà duquel une personne seule peut être considérée comme pauvre, c'est-à-dire incapable de couvrir ses « dépenses minimales de biens et services nécessaires pour (...) participer de manière effective à la vie sociale (...) sans peur du lendemain », selon la définition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Cette valeur de 1 377 euros a augmenté de 114 euros au cours de la dernière année, représentant la plus forte hausse de cet indicateur depuis la création du baromètre, et se situant seulement à 6 euros en dessous du salaire minimum mensuel net (SMIC), après sa revalorisation de 54 euros depuis septembre 2022. La hausse du seuil de pauvreté subjective exprimée par les Français a donc été deux fois plus importante que celle du SMIC sur la même période.

Face à la fragilité croissante des conditions de vie, les Français manifestent une volonté constante de solidarité, se distinguant ainsi des appels à l'isolement et au repli sur soi qui se font entendre dans le débat public. En effet, plus des deux tiers des personnes interrogées (67 %) sont prêts à s'engager personnellement pour aider les personnes en situation de précarité, soit une augmentation de 2 points en un an. Cette tendance à la hausse se reflète dans tous les baromètres, tels que celui du Secours populaire, chaque fois qu'une crise économique et sociale s'approfondit.

Afin de ne pas impacter de manière trop importante les Malakoffiotes et Malakoffiots, il pourrait être décidé de limiter la hausse annuelle des tarifs liés au quotient à 50 % de l'inflation. La différence entre la hausse des prix et la hausse de la tarification sera prise en charge sur le budget de la ville.

c) L'effondrement climatique s'accélère

Suite à un été marqué par les températures mondiales record, l'année 2023 semble se diriger inexorablement vers le titre de l'année la plus chaude jamais enregistrée dans l'histoire de l'humanité, d'après les données fournies par l'Observatoire européen Copernicus.

Les archives de Copernicus couvrent une période s'étendant jusqu'en 1940, mais elles peuvent également être mises en perspective avec les climats millénaires passés, dont les traces sont tracées grâce aux cernes des arbres et aux carottes de glace, comme synthétisé dans le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU.

Selon Samantha Burgess, Cheffe adjointe du Service Changement Climatique (C3S) de Copernicus, les trois derniers mois ont enregistré les températures les plus élevées de ces 120 000 dernières années, soit depuis les débuts de l'humanité. Cette alarmante tendance s'explique en grande partie par l'augmentation de la chaleur emmagasinée par les océans du monde, qui continuent d'absorber près de 90 % de la chaleur excessive générée par l'activité humaine depuis l'ère industrielle.

Depuis avril, la température moyenne en surface des océans évolue à des niveaux de chaleur sans précédent.

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a tiré la sonnette d'alarme en déclarant que « l'effondrement climatique a commencé » et a appelé à un engagement décisif lors de la prochaine Conférence des Parties sur le climat (COP28). Cette situation met en évidence la nécessité urgente de prendre des mesures collectives pour faire face à la crise climatique qui s'intensifie.

Face à ces enjeux, la ville de Malakoff, déjà fortement engagée dans une démarche d'exemplarité, va amplifier cet effort, et continue son objectif de flécher 30 % de ses investissements vers la transition énergétique, notamment sur la rénovation thermique des bâtiments.

D. Principale mesure du PLF 2024

L'Assemblée nationale a adopté sans vote en première lecture le projet de loi, suite au recours par la Première ministre à l'article 49.3 de la Constitution sur la partie « recettes » du projet de loi de finances, le 18 octobre 2023.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

a) Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8 %).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenus de solidarité active) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6 % au 1^{er} avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires...

b) Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un niveau minimal d'imposition de 15 % est instauré sur les bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grands groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression. Cela n'impacte pas la commune puisque nous avons déjà transféré toute la fiscalité économique.

c) Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov »...);
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte — C3IV...);
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Cependant, une part conséquente de ce budget est fléché via des dispositifs dont la commune ne peut se saisir, et les moyens restent insuffisants pour répondre correctement aux enjeux posés.

d) Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation

(qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. Cela devrait permettre de maintenir notre niveau de DGF en 2024.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource. **Cela ne concerne pas la commune.**

Il faut rappeler que les études menées par l'AMF indiquent que la suppression des taxes locales (taxe d'habitation et CVAE) a généré près de deux milliards de pertes cumulées depuis 2017 pour le bloc communal.

Par ailleurs, la demande portée par les associations d'élus locaux visant à rétablir l'indexation de la DGF sur l'inflation est à nouveau rejetée par le gouvernement.

e) La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées (livraison directe ou dropshipping).

Un régime de sanctions graduées applicable à l'ensemble des fraudes aux aides publiques est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de facilitation de la fraude fiscale (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

Pour autant, les moyens et les ambitions du gouvernement en matière de lutte contre la fraude fiscale demeurent largement insuffisants. De même, aucun effort notable n'est porté dans la lutte contre le non-recours aux droits, qui se chiffre en milliards d'euros pour la population.

f) Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le budget de l'Éducation nationale, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du « pacte enseignant » sont concrétisées (2,8 Md€).

Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros [M€]).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la mission « Défense » augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les moyens de l'Intérieur prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission « sport » seront également largement consacrés aux jeux.

Les crédits de la justice augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances initiale [LFI] pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

II. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2024 : RÉPONDRE AUX CRISES PAR LE RENFORCEMENT DE NOS ACTIONS EN TERMES DE SOLIDARITÉ ET DE TRANSITION

Face aux crises multiples que Malakoff, à l'instar des autres collectivités, affronte depuis 2020, la municipalité a fait le choix de confirmer la réalisation de son projet de mandature, à un rythme adapté et modulé en fonction des urgences et des enjeux nouveaux auxquels nous faisons face.

Cette ambition se déploie malgré des contraintes fortes que nos orientations budgétaires anticipent et s'efforcent de surmonter : c'est en premier lieu l'attitude de l'État, qui tend à ponctionner les collectivités locales pour participer à la résorption de son déficit, à multiplier les effets d'annonce sans prévoir de compensation, à supprimer progressivement toutes les ressources dynamiques des communes. Il est utile de rappeler que contrairement à l'État, les collectivités sont obligées de présenter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt pour financer leurs dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, la décorrélation toujours plus manifeste entre notre niveau de DGF et le maintien d'une inflation soutenue pèse sur le champ des possibles. Plus que jamais, les communes se retrouvent en première ligne, souvent à la place de l'État, pour répondre en urgence aux besoins prioritaires des habitantes et des habitants.

Dans ce contexte, les choix politiques que la municipalité se donne dans la réalisation de son projet de mandature acquièrent une sensibilité d'autant plus vive que les communes sont le premier et le dernier recours de nos concitoyen-nes.

En plus de son adaptation constante aux urgences du moment, notre service public municipal s'est en outre fortement investi dans un travail de fond visant à consolider sa trajectoire financière, et à consolider ses perspectives budgétaires à court, moyen et long terme. Notre plan d'économie d'énergie et de réduction de nos consommations en est un marqueur fort, mais qui est loin d'épuiser nos efforts en la matière.

2024 sera donc une année d'accélération dans la réalisation de nos projets et dans l'approfondissement du modèle que Malakoff poursuit : une ville solidaire, pleinement engagée dans la transition, qui donne à chacune et chacun sa place sans laisser personne sur le bord de la route.

Transition et solidarité seront ainsi les deux piliers de l'action municipale en 2024, deux dynamiques qui s'articulent l'une l'autre dans la mesure où les enjeux auxquelles elles répondent ont tendance, de plus en plus, à se confondre.

C'est en particulier le cas pour l'entretien, la réhabilitation et la rénovation thermique de nos bâtiments, politique d'investissement majeure pour la ville qui entend ainsi renforcer son action en matière de transition et, dans le même temps, améliorer les qualités d'accueil des publics et de fonctionnement des équipements municipaux : enfance, éducation, santé, Maisons de quartier, sports, etc.

Nous souhaitons conforter l'avance que notre ville a prise dans sa transition, et améliorer ainsi les réponses que nous proposons aux habitant-es dans la réduction des consommations d'énergie. 2024 verra notamment le démarrage des travaux liés à la géothermie, sur le stade Lénine. À plus long terme, c'est l'ensemble du complexe sportif qui sera réhabilité, confortant ainsi le lien nécessaire entre la transition et l'ensemble de nos politiques publiques.

La rénovation de la façade du marché, les travaux au CMS Ténine, et le début effectif des travaux du 100% Barbusse sont également inscrits au chapitre de nos investissements. Nous poursuivrons également, sur sa lancée, les travaux du Plan global de déplacement afin de répondre et d'anticiper les évolutions des mobilités en ville, de gestion du stationnement et de sécurisation des déplacements doux.

Nous entendons également accentuer les efforts des services municipaux en matière de protection du cadre de vie et de lutte contre les incivilités urbaines, et en particulier les dépôts sauvages.

La solidarité, et plus globalement le renforcement du lien social dans notre ville, passe par des actions volontaristes qui s'inscrivent dans le prolongement de nos engagements de mandature.

Afin de soutenir et d'accompagner les familles, il sera proposé de limiter à 50% de l'inflation la hausse annuelle des tarifs liés au quotient : restauration scolaire, activités périscolaires, centres de vacances, activités dans les Maisons de quartier et activités seniors proposées par le CCAS. Le solde sera pris en charge par le budget communal.

Nous maintiendrons en 2024 l'ensemble des politiques de solidarité produites par le CCAS, avec une attention particulière sur le renforcement de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours de la part de publics mal informés. La Maison des Solidarités sera mise en route pour renforcer la qualité d'accueil et d'intervention des associatives caritatives locales.

La ville accompagnera la politique de rénovation énergétique conduite sur son parc par Malakoff-Habitat, via une subvention d'investissement pour participer au financement de travaux d'isolation thermique.

Les seniors sont également concernés, avec la mise en œuvre des engagements relatifs au service de porte-à-porte et l'évolution du portage des repas.

Le lien social passe également par les Maisons de quartier : la MQB est pleinement engagée dans le projet 100% Barbusse, et l'installation de la MQ Prévert dans les locaux de l'Aquarium permettra d'améliorer l'accueil et les activités proposées à ses publics.

2024 verra se poursuivre, s'amplifier et conclure les Rencontres de la Culture, temps fort citoyen qui participe, avec l'ensemble des actrices et acteurs de la ville, à la définition de nos politiques publiques culturelles.

2024 verra également se lancer la mission de préfiguration de notre projet municipal relatif aux droits des femmes, projet transversal à plusieurs directions pour espérer répondre à des problématiques diverses avec le même souci d'efficacité et de proximité.

L'enfance et l'éducation, déjà concernées au premier chef par le plan de rénovation des bâtiments, auront également pour objectif le droit aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous, via un élargissement de l'offre proposée aux enfants.

Les perspectives que nous proposons aux habitant-es en 2020 ont vu leur pertinence pleinement légitimée par les différentes crises que nous avons traversées. Essentielles, elles deviennent aujourd'hui plus urgentes encore à mettre en œuvre pour répondre pleinement

aux besoins des habitant-es. Cette situation nous engage à être plus efficaces encore dans la réalisation de nos engagements, ce que nous permet l'amélioration de notre trajectoire budgétaire et le travail de fond accompli par les services municipaux pour s'adapter, de façon constante et souple, aux évolutions parfois heurtées auxquelles la ville fait face depuis le début de mandature.

III. ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Une hausse des recettes de fonctionnement

Les recettes estimées augmenteront de 1,0 M€, soit une hausse de 1,5 % par rapport au niveau BP 2023 + BS 2023.

Les recettes augmenteront principalement avec la hausse des bases foncières en fonction de la hausse anticipée de la revalorisation annuelle des bases (+4,1 % anticipé). Certains services voient leurs recettes augmenter, car elles avaient été sous-estimées en 2023 ou parce que l'activité a augmenté.

À l'inverse, les recettes du secteur de la petite enfance diminuent (-0,8 M€) du fait du gel du nombre de berceaux que la Ville peut ouvrir, compte tenu de l'assèchement du vivier de recrutement à l'échelle de Paris et de la petite couronne. Cela entraîne par ailleurs une diminution des dépenses sur cette direction.

Enfin, les recettes d'espace public diminuent du fait du transfert au territoire de nos droits de voirie (le montant du FCCT versé au territoire est diminué d'autant). À l'inverse, nous conservons les droits de terrasse et les droits d'occupation du domaine public ; ainsi nous prévoyons 75 k€ de droit de voirie (Espace public).

Les recettes du service urbanisme augmentent du fait d'un retour de la taxe de séjour à un niveau préCOVID, de l'augmentation des meublés de tourisme, ainsi que grâce au remboursement de la participation de la ville à la ZAC Dolet Brossolette.

Recettes de fonctionnement	BP + BS 2023	BP 2024	Delta	Commentaires
Éducation	1 704 330	1 871 500	167 170	Hausse de certains produits de tarifications et subventions
SANTÉ (CMS+SIAAD)	2 607 943	2 748 681	140 738	Hausse liée à l'activité de radiologie et dentaire, ainsi que la prévision de remboursement ARS pour la vaccination contre le papillomavirus.
COMMUNICATION	25 000	25 000	0	
CRÈCHES	1 993 000	1 223 400	-769 600	Gel du nombre de berceaux générant des réductions de

				financements CAF et de participation des familles.
CULTURE	23 000	23 000	0	
CITOYENNETÉ VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIELLE	53 116	53 116	0	
FINANCES*	55 762 875	56 553 819	790 944	Augmentation des recettes de TFPB liées à l'augmentation des bases (+1,2 M€), report 2023 (-0,3 M€), baisse prévue de la DGF (-0,2 M€)
MAISON DES ARTS	96 500	86 000	-10 500	Inscription des recettes complémentaires au BS 2024
URBANISME	1 720 147	2 376 971	656 824	Augmentation de la taxe de séjour à un niveau conforme à l'avant COVID
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	900 000	900 000	0	
PRÉVENTION TRANQUILITE	438 655	635 000	196 345	Réévaluation des recettes d'après le réalisé 2023
RESTAURATION ENTRETIEN	1 511 536	1 630 000	118 464	Hausse des produits de tarification et ajustement des effectifs à la hausse
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	91 480	91 480	0	
SPORTS	135 000	127 000	-8 000	
SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS	265 493	348 248	82 755	Nouvelles subventions liées à des appels à projets (maison ouverte, projets vacances, sorties familiales)
ESPACE PUBLIC	450 000	74 688	-375 312	Écritures liées aux transferts de la voirie
Total	67 778 075	68 767 903	989 828	1,5 %

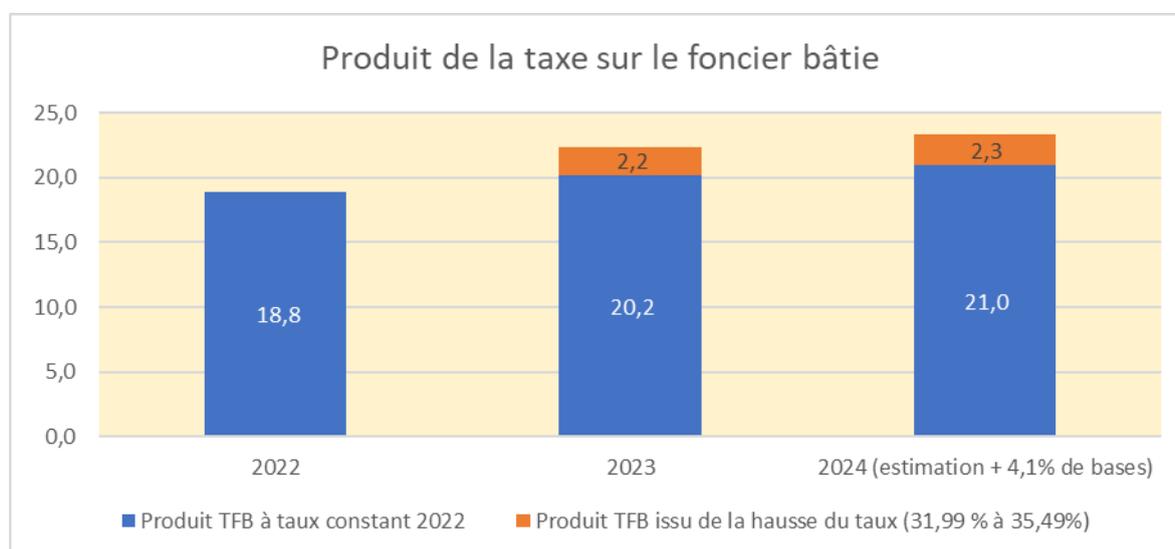
*Dans le service Finances on retrouve l'ensemble de notre fiscalité soit environ 47 M€ (taxe foncière, attribution de compensation, droits de mutation...) ainsi que nos dotations et compensations, soit 4,9 M€ (DGF, FCTVA, compensations d'exonérations d'impôts...) et les écritures d'amortissement 3,8 M€.

Recettes de fonctionnement en M€	BP + BS 2023	BP 2024	Delta
013 — ATTÉNUATION DE CHARGE	900 000	900 000	0
042 — OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 800 000	3 800 000	0
70 — PRODUIT DE GESTION COURANTE	6 033 080	6 446 714	413 634
73 — IMPÔTS ET TAXES	45 994 041	47 593 494	1 599 453
74 — DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 337 125	8 292 303	-1 044 822

75 — AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 284 051	1 641 392	357 341
77 — PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	1 000	0
78 — REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	93 000	93 000	0

Concernant la fiscalité, les taux seront inchangés par rapport à 2023

Impôts	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22,74 %	22,74 %
Taxe foncière sur propriété bâtie communale	35,49 %	35,49 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie	14,74 %	14,74 %



Les bases de foncier bâti sont passées de 58,9 M€ en 2022 à 63,0 M€ en 2023 du fait de la revalorisation annuelle des bases et de leur évolution physique. Cette hausse entraîne pour la Ville un accroissement du produit de 1,3 M€ à taux constant 2022. La hausse du taux de foncier bâti (de 31,99 % à 35,49 %) a permis d'augmenter les recettes de 2,2 M€. Grâce à cette décision, la Ville a pu prévoir un virement à la section d'investissement de 1,3 M€ et maintenir le fonctionnement des services publics malgré l'explosion du prix des fluides et l'inflation galopante.

En 2024, la hausse anticipée de 4,1 % des bases de foncier devrait accroître les recettes de 0,9 M€.

B. Une hausse des dépenses de fonctionnement limitée

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,0 M€, soit + 1,5 %. Le cadrage prévoyait un maintien des dépenses générales en prévision d'une hausse des dépenses de personnel.

Le cadrage est globalement respecté et de nombreuses demandes concernent des crédits supprimés en 2023, mais portant sur des dépenses incompressibles ou contractuelles.

Au global, les dépenses de fonctionnement hors personnel seraient en diminution de 0,7 M€. Cette baisse est portée par la diminution du FCCT (du fait du transfert de la voirie), mais également par l'ajustement du réalisé 2023 transmit par l'Entente avec Bagneux concernant la restauration.

Par ailleurs, la diminution du coût des fluides devrait permettre un gain budgétaire de 0,2 M€ pour la ville.

Nom des services finances	BP + BS 2023	BP 2024	Delta	Commentaires
BÂTIMENTS	4 216 516	4 015 000	-201 516	Diminution d'environ 0,2 M€ des coûts des fluides
ÉDUCATION	673 911	759 832	85 921	Ajustement de crédits avec réintégration des livres de fin d'année (+23k €), augmentation de la participation aux frais de l'école privée Notre-Dame (+7k €), prise en compte de l'inflation sur l'alimentation des séjours (23 k€) et proposition de nouveaux séjours (33 k€)
SANTÉ (CMS+SIAAD)	341 954	426 968	85 014	Réintégration de dépenses contractuelles supprimées en 2023 (45 k€) et acquisition des vaccins contre le papillomavirus (40 k€).
COMMUNICATION	450 734	461 359	10 625	Augmentation des prix des matières premières (papier, etc.)
CRÈCHES	694 582	665 240	-29 342	Baisse liée au gel du nombre de berceaux

				en raison du manque de personnel disponible
CULTURE	153 870	153 870	0	
CITOYENNETÉ VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIELLE	291 416	356 919	65 503	Augmentation des prix de location de matériel + observatoire des engagements + organisation des vœux de la municipalité
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	32 370 743	34 090 793	1 720 050	Voir paragraphe I.B.b)
CADRE DE VIE	434 708	481 452	46 744	Proposition de création du plan alimentaire territorial
FINANCES*	23 417 374	22 778 679	-638 695	Baisse FCCT + intérêt dette
GARAGE	348 700	480 700	132 000	Ajustement du budget au nombre de sorties réelles et à l'augmentation du prix des carburants.
INFORMATIQUE	391 500	391 500	0	
MAISON DES ARTS	125 825	129 824	3 999	Hausse, car le loyer de la supérette avait été budgété en HT en 2023 et pas en TTC
PRÉVENTION TRANQUILITE	245 705	247 900	2 195	Augmentation du nombre d'agents ce qui implique un ajustement des besoins de matériel
RESTAURATION ENTRETIEN	2 324 500	1 896 000	-428 500	Ajustement des estimations de l'entente avec Bagneux.
SECRETARIAT GÉNÉRAL	218 812	265 275	46 463	Ajustement des prestations d'avocat, hausse des frais d'affranchissement, élections européennes en 2024
SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE	88 200	88 200	0	
SPORTS	22 400	42 350	19 950	Enveloppe en vue d'actions dans le cadre des JO
SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS	156 890	128 823	-28 067	Suppression des loyers de Prévert
URBANISME	564 600	666 516	101 916	Augmentation liée aux impôts et augmentation des contrats liée aux nuisibles (+ 10 k€)

ESPACE PUBLIC**	245 135	240 704	-4 431	
Total	67 778 075	68 767 903	989 828	1,5 %

*Dans le budget finances, on retrouve l'intégralité de nos versements au territoire : notre subvention au CCAS et aux associations. Par ailleurs, on trouve les écritures d'ordre, le virement à la section d'investissement et les charges des intérêts de la dette. Enfin, on retrouve le prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ainsi le reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

** On retrouve au budget espace public les dépenses qui ne concernent pas la voirie (transférées à VSGP) comme la cotisation au Syndicat Mixte Autolib et Vélib Métropole, la maintenance préventive et curative des jeux pour enfants et la maintenance préventive et curative des éclairages stades et écoles

Dépenses de fonctionnement	BP + BS 2023	BP 2024	Delta
011 — CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	12 792 626	12 798 867	6 241
012 — CHARGES DE PERSONNEL	31 432 530	33 136 530	1 704 000
014 — ATTÉNUATION DE PRODUITS	540 000	640 000	100 000
042 — OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 500 000	8 428 000	-72 000
65 — AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 145 235	11 434 506	-710 729
66 — CHARGES FINANCIÈRES	847 684	812 000	-35 684
67 — CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 000	153 000	-2 000
68 — DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	93 000	93 000	0
023 — VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 272 000	1 272 000	0

IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des opérations 2023 devant se décaler

En 2023, il est prévu de ne pas recourir à l'emprunt. En effet, au vu de la hausse des taux, l'objectif est d'ajuster au plus près le recours à l'emprunt et notre besoin réel. Or, nous estimons, au vu de la réalisation actuelle, que nous n'aurons pas besoin de couvrir nos dépenses avec les 4,3 M€ d'emprunts votés. Grâce à ce désendettement, nous pourrions avoir un recours plus massif à l'emprunt dans les prochaines années.

Les opérations suivantes seront proposées au vote pour le BP 2024. Certaines avaient déjà fait l'objet d'un vote au BP2023, mais n'ont pas été réalisées en raison d'une moindre capacité de réponse des entreprises, et sont donc reproposées.

Opérations	BP 2024
Rénovation façade du marché couvert (travaux)	1 800 000
Réaménagement ex-CPAM (travaux) Maison des solidarités	1 939 000
Rénovation Toitures Gymnase ROUSSEAU, mise en place de VMC, changement bardage grande salle et poutre travaux	750 000
Réfection charpente/couverture centre de vacances MEGÈVE	710 000
Avance crèche poètes	352 000
Rénovation divers appartements foyer résidence Laforet	200 000
Passage en mix énergétique pour le centre de vacances MEGÈVE	150 000
Désamiantage/Démolition Chalet LAROUSSE	100 000
Ravalement du GS BARBUSSE et création de nouvelles casquettes béton. Traitement des appuis et des linteaux avec pathologies	200 000
Rénovation Étanchéité Terrasse/Toiture/Ravalement Crèche LA TOUR (études)	100 000
Rénovation façade du marché couvert (études)	100 000
Réaménagement ex-Cuisine Centrale (102 PVC) (études et travaux) Maison des solidarités (études)	100 000
Travaux d'amélioration énergétique des ERP (Décret Tertiaire)	100 000
Rénovation divers appartements patrimoine privé	80 000
Provision pour travaux dans les écoles	80 000
Réfection charpente/couverture centre de vacances FULVY (études)	50 000
Extension du groupe scolaire MOQUET (études)	40 000
Travaux tennis	250 000
Projet MQB et réaménagement CMS Akoun Cornet	540 000
Mise en place climatisation CMS TENINE	200 000
Études travaux Crèche LA TOUR	200 000
Réaménagement ex-Cuisine Centrale (102 PVC) (deuxième phase)	500 000
Subvention d'investissement à la SAIEM Malakoff Habitat	400 000
Total	8 941 000

Parmi les autres investissements, il est prévu 1,1 M€ pour le comblement des carrières (espace public) + 1,1 M€ de dépenses d'entretien divers des bâtiments + 0,7 M€ pour l'acquisition voirie + EPF Garmants (urbanisme), 0,35 M€ pour l'aménagement du parc paysagé (cadre de vie), et 0,1 M€ pour le remplacement de la presse numérique.

À ces dépenses, il faut ajouter le remboursement de la dette 4,5 M€, les écritures d'amortissement 3,8 M€ et l'ensemble des dépenses de renouvellement des autres services.

Au global, le budget prévoit 23,5 M€ de dépenses (et de recettes).

Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
BÂTIMENTS	10 158 500	2 048 500
ÉDUCATION	148 500	0
SANTÉ (CMS+SIAAD)	250 000	0
COMMUNICATION	95 470	0
CRÈCHES	15 500	0
CULTURE	5 000	0
CITOYENNETÉ VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIELLE	108 000	0
Cadre de Vie	675 000	0
FINANCES *	8 637 500	15 715 405
GARAGE	300 000	150 000
INFORMATIQUE	610 000	0
MAISON DES ARTS	10 000	0
PRÉVENTION TRANQUILITE	15 000	0
RESTAURATION ENTRETIEN	120 000	0
SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE	10 000	0
SPORTS	260 000	226 500
SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS	14 000	0
URBANISME	709 735	5 377 800
ESPACE PUBLIC	1 376 000	0
Total	23 518 205	23 518 205
dont amortissement et autofinancement	3 800 000	9 700 000

**Dans le budget finances, on retrouve en dépenses 4,5 M€ de remboursement d'emprunt, 3,8 M€ d'écritures d'amortissement et 0,3 M€ pour régler les avances des marchés publics. En recette, on retrouve 9,7 M€ d'écriture d'ordre et de virement à la section d'investissement et 4,5 M€ d'emprunt. Enfin, on retrouve 1,5 M€ de FCTVA.*

B. Des recettes d'investissement à dette constante

Les investissements prévus au BP 2023 seront réalisés à dette constante. La hausse des dépenses par rapport au BP 2023 s'explique principalement par des recettes de cessions estimées à 4,9 M€, mais prudemment budgétées à 3,9 M€ : Fassin 0,065 M€, Péri Brossolette 4,0 M€, remboursement Zac Dolet 0,7 M€.

Recettes Investissements	BP + autofinancement 2023 en M€	BP 2024 en M€
Subventions	1,5	2,4
Taxe d'aménagement	1,3	1,5
FCTVA	1,8	1,5
Dette (recettes)	4,3	4,5
Cession	0	3,9
Autofinancement	1,3	1,3
Ordre	8,5	8,4
Total	18,7	23,5

V. BUDGET PARKING

Ce budget annexe retrace les écritures relatives au service de location des places de parking et des box communaux.

Au 31 décembre 2023, la commune comptait 544 emplacements louables, dont 252 box.

Les dépenses de fonctionnement se stabilisent au niveau 2023 à 542 688 euros en 2024. Les dépenses d'investissements représentent 152 000 €.

VI. STRUCTURE ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

A. Structure des effectifs de la Ville au 31 octobre 2023

a) Répartition par statut

Au 31 octobre 2023, la collectivité compte 728 agents dont

- 714 sur postes permanents
- 14 sur postes non permanents

À ces agents s'ajoutent

- 143 agents assurant des vacances (ce nombre est variable en fonction des périodes de l'année, particulièrement en centres de vacances et centres de loisirs)

Les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) représentent 75,65 % des effectifs sur poste permanent.

Emplois permanents	<i>Fonctionnaires stagiaires</i>	45
	<i>Fonctionnaires titulaires</i>	496
	<i>Fonctionnaires détachés dans la collectivité</i>	9
	<i>Contractuels CDI</i>	4
	<i>Contractuels CDD</i>	160
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		714
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		14
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS		728
ETP agents vacataires		143

b) Répartition par catégorie et par filière

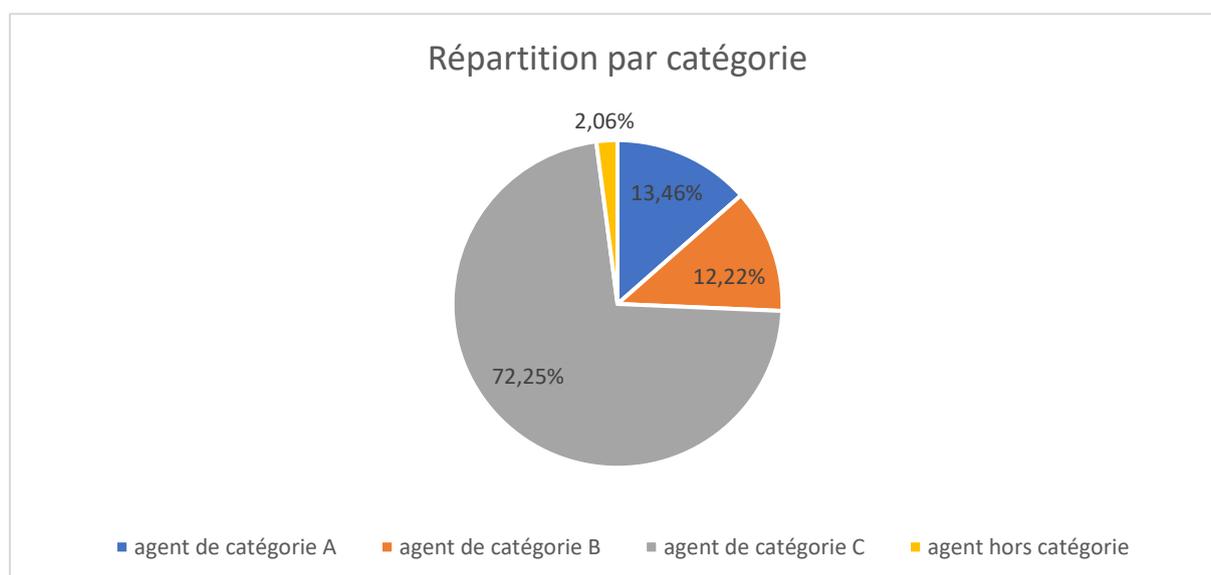
Dans la fonction publique, les emplois sont classés selon leur niveau de recrutement en 3 catégories, désignées par les lettres A, B, C. Les filières de la fonction publique territoriale

regroupent les cadres d'emploi d'un même secteur d'activité. Chaque filière couvre donc un domaine de compétences spécifiques. On entend par cadre d'emploi un ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier.

Les 728 postes (hors vacataires) sont majoritairement des agents de catégorie C représentant 72,25 % des postes, puis de catégorie A (13,46 % des postes) et, enfin, de catégorie B (12,22 % des ETP).

répartition des ETP par catégorie

agent de catégorie A	98
agent de catégorie B	89
agent de catégorie C	526
Agent hors catégorie	15
TOTAL	728



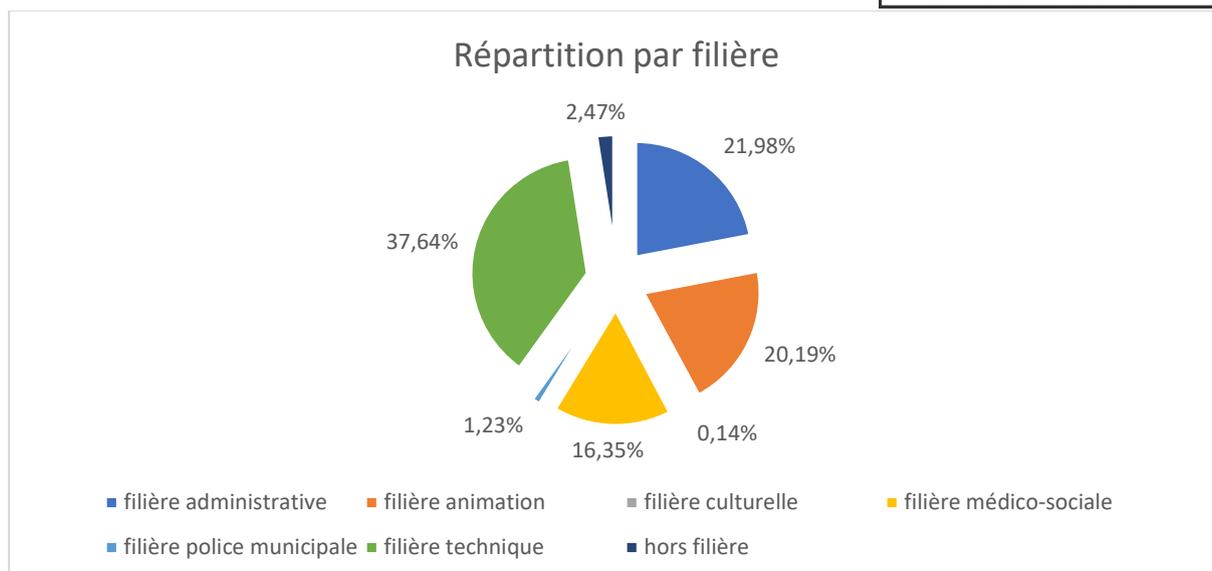
Les métiers exercés par les agents de la collectivité sont majoritairement des métiers de la filière technique (37,64 %) correspondant aux métiers de l'entretien et de la surveillance du domaine public et des bâtiments publics, aux métiers d'entretien et de restauration dans les écoles.

La filière administrative représente 21,98 % des postes correspondant aux métiers de l'accueil du public, des ressources et de l'organisation des services ;

La filière animation représente 20,19 % des postes correspondant aux métiers auprès des enfants (dans les structures des accueils collectifs de mineurs ou de la jeunesse).

La filière médico-sociale représente, quant à elle, 16,34 % des postes correspondant majoritairement aux métiers de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, agent social) et dans les centres de santé (infirmier, assistant dentaire, professionnels de santé). Les autres filières (culture et police municipale) sont minoritaires et représentent moins de 2 % des effectifs.

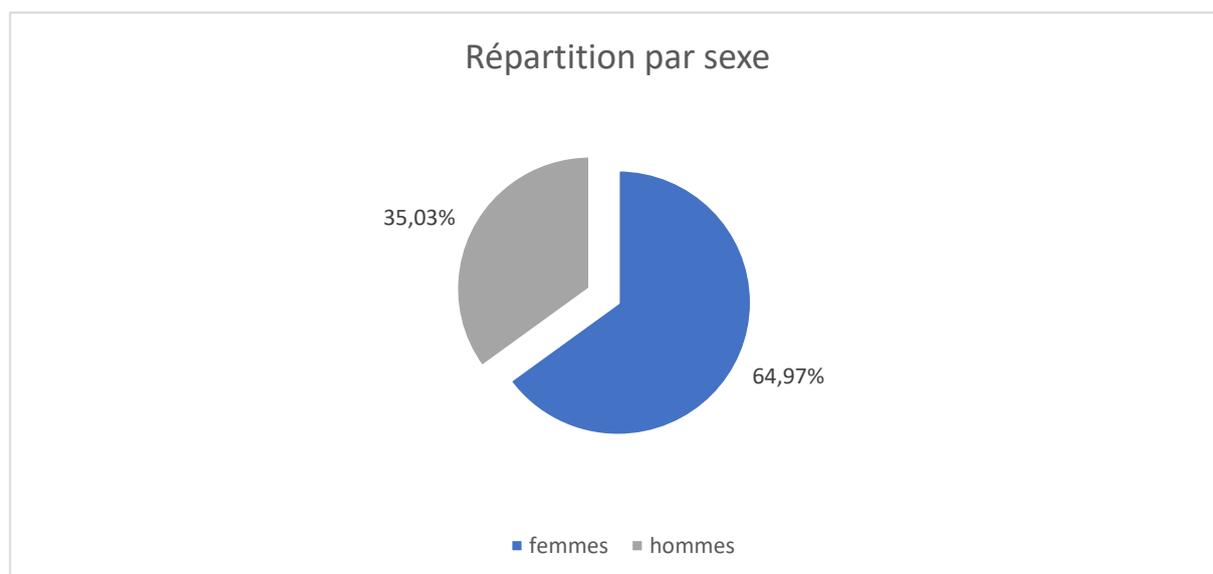
répartition des ETP par filière		
filière administrative	160	21,98 %
filière animation	147	20,19 %
filière culturelle	1	0,14 %
Filière médico-sociale	119	16,34 %
filière police municipale	9	1,23 %
filière technique	274	37,64 %
hors filière	18	2,47 %
TOTAL	728	100,00 %



c) Répartition par sexe

Les femmes sont majoritaires dans la collectivité : elles représentent en globalité (postes permanents et non permanents) environ 65 % des effectifs.

répartition des ETP par sexe		
femmes	473	64,97 %
hommes	255	35,03 %
TOTAL	728	100,00 %



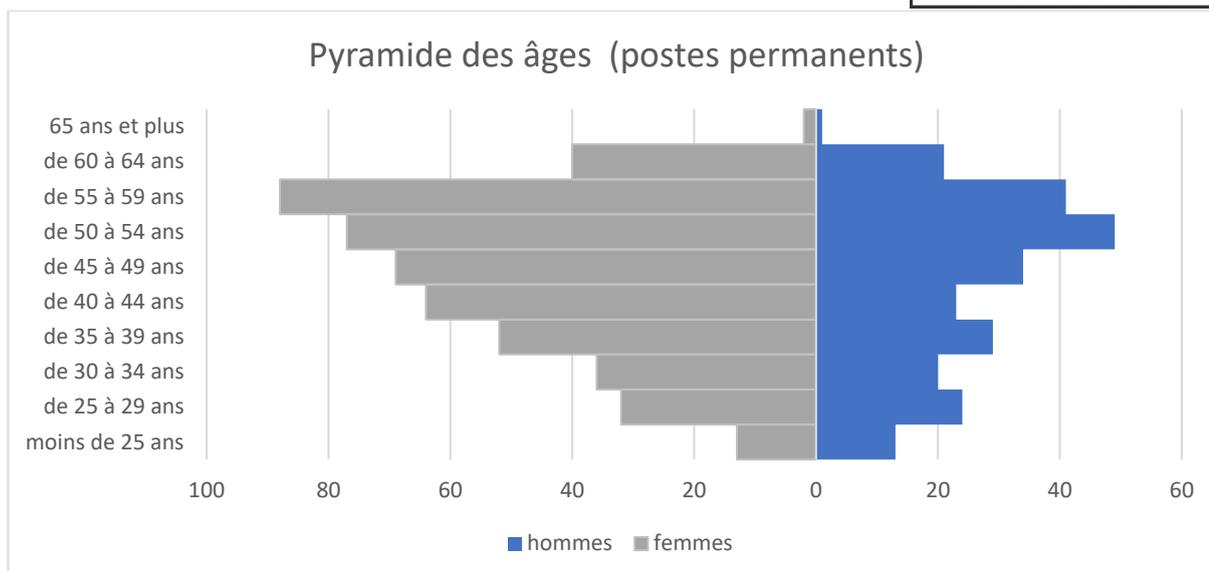
En effet, dans la population des agents permanents, les femmes restent majoritaires dans pratiquement toutes les filières (sauf culture et police municipale).

Filière	sexe	Total	
Administrative	F	128	80 %
	H	32	
Total Administrative		160	
Animation	F	81	55,1 %
	H	66	
Total Animation		147	
Culture	F	0	0 %
	H	1	
Total Culture		1	
Médico-sociale	F	114	95,78%
	H	5	
Total Médico-sociale		119	
Police municipale	F	0	0 %
	H	9	
Total Police municipale		9	
Technique	F	141	51,46 %
	H	133	
Total Technique		274	
Hors filière	F	9	50 %
	H	9	
Total Hors filière		9	
Total général		728	

d) Répartition par âge

L'âge moyen des agents sur emplois permanents est de 45 ans et 7 mois en 2023 (situation des agents au 31/10/2023).

Comme chaque année, on note une forte différence entre fonctionnaires (âge moyen : 48 ans et 7 mois) et contractuels (âge moyen : 36 ans et 2 mois).



Il apparaît donc que les métiers de la collectivité sont très fortement féminisés et que la pyramide des âges montre un vieillissement certains des agent-es.

Par ailleurs les postes occupés sont les plus souvent des métiers pénibles nécessitant des gestes répétitifs et du port de charge. Cela conduit la ville à réfléchir à l'accompagnement des agent-es dans le cadre de l'allongement des carrières. À ce titre et face au vieillissement des agents territoriaux, dans un contexte où le risque d'usure professionnelle apparaît de plus en plus prégnant, la mise en place et le développement d'une démarche d'accompagnement apparaît ainsi déterminante. Cette démarche permettra de mettre en œuvre une prévention par le maintien des agents dans l'emploi dès le recrutement et tout au long de leur vie professionnelle.

Afin de répondre à ce besoin, le support de poste vacant de Directeur-trice adjoint-e des ressources humaines a été remplacé par la création d'un poste de Conseiller-ère en évolution professionnelle

Par ailleurs, les agents de la Fonction Publique Territoriale sont exposés à une très grande variété de risques en raison de la diversité des missions et métiers exercés. La Direction des ressources humaines doit pouvoir être le partenaire privilégié des services et des agents pour la prévention et la santé au travail en apportant des réponses adaptées aux besoins de chaque situation.

Sous la responsabilité de la Directrice des ressources humaines, et en étroite collaboration avec les gestionnaires RH et la conseillère en prévention, le poste d'assistante santé au travail évolue sur un support de Coordinatrice Santé afin d'assurer l'instruction et le suivi des dossiers du personnel principalement en matière de procédures médicales, dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.

B. Temps de travail

En 2023, le temps de travail des agents sur poste permanent de la collectivité était de 1607 heures par an.

Deux cycles principaux de temps de travail sont mis en place :

- Un cycle équivalent à 37,5 heures par semaine, générant 15 jours de RTT
- Et un cycle équivalent à 39 heures par semaine, plutôt attribué aux cadres, générant 23 jours de RTT.

Au 31 octobre 2023, 19 agents étaient en temps partiel thérapeutique.

C. Exécution des dépenses de personnel 2023 (réf : journal de paie cumulé et projeté au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2023, les dépenses de personnel devrait s'élever à environ 31 802 250 €, pour un montant brut hors charge de 23 945 502 €, dont :

- traitement indiciaire : 14 809 570 €
- régime indemnitaire : 2 487 570 €
- nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 75 687 €
- heures supplémentaires et astreintes : 190 761 €
- Supplément familial de traitement (attribué en fonction du nombre d'enfants) : 188 583 €
- Indemnité de résidence (égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut et de la NBI. Les communes de France sont classées en 3 zones. À chaque zone correspond un pourcentage du traitement indiciaire brut : Zone 1 : 3 % - Zone 2 : 1 %- Zone 3 : 0 % - Malakoff est classée en zone 1) : 469 473 €
- prime annuelle : 725 273 €
- vacances : 752 387 €
- Allocations de retour à l'emploi : 565 161 € (prise en charge par la ville des indemnités chômage des agent-es n'ayant pas retrouvé un emploi à l'issue de leur contrat)

Les cotisations patronales pour 2023 s'élèvent à 7 856 748 €.

Pour mémoire en 2023 les mesures gouvernementales d'augmentation des salaires non compensées ont été les suivantes :

- 2 augmentations du SMIC : +1,81 % au 1er janvier, +2,22 % au 1er mai
- augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 01/07/2023 (1,5%)
- mesure spécifique « bas de grille » qui accorde jusqu'à 9 points d'indices majorés supplémentaires aux agents des grilles C et B1
- augmentation de la participation employeur aux frais de transport — 75 % au lieu de 50 %
- Hausse consécutive du glissement vieillesse technicité

La mesure locale de refonte du RIFSEEP représente 465 000 euros supplémentaires.

L'ensemble des mesures gouvernementales impacte la masse salariale de l'ordre de 835 000 € sans aucune compensation, soit 64 % de la hausse des frais de personnel envisagée pour 2024.